

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Date et heure de la séance : Vendredi 11 Avril 2025

Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent
RONDEY	Jean-Marie	Président de la séance	X	
CLEMENT	Michel	Conseiller municipal	X	
CORDIER	Hervé	Conseiller municipal	X	
GACK	Véronique	Conseillère municipale	X	
HAIMEZ	Cindy	Conseillère municipale		X
KLINKAS	Sylvie	Adjointe au maire	X	
LAVALETTE	Jean-François	Adjoint au maire	X	
MARTIN-SIEGER	Aude	Conseillère municipale		X
PETITGIRARD	Jean-Louis	Adjoint au maire	X	
POUTHIER	Michel	Conseiller municipal	X	
KLINKAS	Sylvie	Secrétaire de séance		

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 10

Nombre de conseillers pour quorum : 7

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 8

Pouvoirs : Aude MARTIN-SIEGER Donne pouvoir à Sylvie KLINKAS

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

Point 1. Approbation du PV de la séance précédente

Point 2. Approbation des Comptes Financiers Unique 2024 (Commune-Forêt-Assainissement)

Point 3 : Délibération d'affectation de résultat (Commune-Forêt-Assainissement)

Point 4. Vote des taux d'imposition 2025

Point 5 : Vote des budgets primitifs 2025 (Commune-Forêt-Assainissement)

Point 6. Délibération des ratios d'avancement de grade

Point 7. Délibération sur créances éteintes

Point 8 : Délibération pour le classement d'un terrain communal

Point 9 : Validation du rapport sur la qualité de l'eau

Point 10 : Demande de participation financière

Point 11 : Proposition de convention éclairage publique – SIED 70

POINT 1 : Approbation du PV de la séance précédente

Oui à l'unanimité

La séance est levée pour la lecture des documents budgétaires par la secrétaire de mairie

POINT 2 : Approbation des Comptes Financiers Unique 2024 (Commune-Forêt-Assainissement)

Le maire sort :

Budget validé à l'unanimité

POINT 3 Délibération d'affectation de résultat (Commune-Forêt-Assainissement)

Approbation des délibérations d'affectation de résultat des budgets commune – forêt - assainissement

POINT 4. Vote des taux d'imposition 2025

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont :

- Taxe foncière bâtie 33,76 %

- Taxe foncière non bâtie 18,43 %
- Taxe d'habitation 5.34 %

POINT 5 : Vote des budgets primitifs 2025 (Commune-Forêt-Assainissement)
Budget validé à l'unanimité

POINT 6 : Délibération des ratios d'avancement de grade
Le conseil municipal donne le pouvoir au maire pour signer les projets d'avancement à venir des agents de la commune

POINT 7. Délibération sur créances éteintes
Le conseil municipal prend acte de la décision et valide

POINT 8. Délibération pour le déclassement d'un terrain communal
Le conseil valide à l'unanimité

POINT 9 : Validation du rapport sur la qualité de l'eau

Le Maire nous présente le rapport de la qualité de l'eau du Syndicat des eaux ;
En 2023 100% des analyses se sont montrées conforme aux limites de qualité d'eau pour les prélèvements physico-chimiques :

Les résultats des analyses microbiologique à 95,83%

- 23 analyses conformes
- 1 analyse non conforme.

En complément des analyses réglementaires, le laboratoire départemental effectue également des contrôles sur la qualité de l'eau.

Le conseil valide à l'unanimité.

POINT 10 : Demande de participation financière

Fondation du patrimoine : rénovation de l'église de Longeville : Le conseil valide la participation de 300 euros
La fontaine d'Oppenans Le conseil valide la participation de 200 euros
L'église de Sénergent Le conseil valide la participation de 100 euros

POINT 11 : Proposition de convention éclairage publique – SIED 70

Jean-François nous explique le principe de l'adhésion à la convention pour la maintenance des installations communales d'éclairage public

S'il y a un accident c'est réparé en 48 heures, une ampoule qui crame environ 12 jours. Chose importe, on va changer notre éclairage et passer au LED, on aura une prise en charge de 80% de subvention et les communes non adhérentes 50%

L'adhésion reviendrait à environ 1400 euros/an

Le conseil valide l'adhésion à l'unanimité

POINT 12 : Les travaux forestiers

Travaux de maintenance et de régénération pour un montant de 37811,02

Le conseil valide

Fin de la séance à 22h10

Signature du maire

Signature du (de la) secrétaire de séance